

**46ème RÉUNION DU FORUM DE NÉGOCIATION COMMERCIALE – SERVICES**

**CAPE TOWN, AFRIQUE DU SUD**

**Du 9 au 11 NOVembRe 2023**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ**

1. **DISCOURS D’OUVERTURE**

La réunion sera présidée par un représentant de la République d'Angola, qui prononcera le discours d'ouverture et accueillera les délégués des États membres à la réunion. En outre, un représentant du Secrétariat de la SADC, M. Dhunraj Kassee, directeur du développement industriel et du commerce (DIC), prononcera le discours d'ouverture.

1. **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME**

La réunion est invitée à examiner et adopter le projet d'ordre du jour et le projet de programme de la réunion, joints en tant que documents **SADC/TNF-Serv./46/2023/1 et SADC/TNF-Serv./46/2023/2**, respectivement.

1. **MISES À JOUR SUR LA RATIFICATION ET L'ADHÉSION AU PROTOCOLE SUR LE COMMERCE DES SERVICES**
   1. Les services TNF rappellent que le Protocole est entré en vigueur le 13 janvier 2022, suite au dépôt des instruments de ratification par 11 États membres sur 16. Les États membres qui n'ont pas encore adhéré au Protocole sont notamment l'Angola, les Comores, la République Démocratique du Congo (RDC), Madagascar et la République-Unie de Tanzanie.
   2. Le TNF rappellera en outre que la 33e réunion du Comité des Ministres du Commerce (CMC), tenue en juillet 2022 à Lilongwe, a exhorté la République Démocratique du Congo, Madagascar et la République Unie de Tanzanie à accélérer leurs processus de consultation nationale et à soumettre leurs instruments d’adhésion. En outre, le CMC a exhorté l'Angola à présenter ensuite son offre de négociation et son instrument d'adhésion. Au 2 novembre 2023, aucun de ces États membres n'avait soumis son instrument d'adhésion.
   3. Le TNF est invite à:
      * 1. noter qu'à la suite de l'entrée en vigueur du protocole sur le commerce des services, les États membres qui ne sont pas encore parties au protocole sont tenus d'adhérer au protocole, conformément à l'article 31 du protocole et à l'article 22(5) du Traité de la SADC.
        2. recevoir toute mise à jour sur les processus d'adhésion nationaux de l'Angola, des Comores, de la RDC, de Madagascar et de la Tanzanie.
2. **RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE REFLEXION SECTORIEL (GRS)-SERVICES DE DISTRIBUTION** 
   1. Les membres de la réunion examineront le rapport de la première réunion sur la distribution des Services-GRS qui se tiendra les 6 et 7 novembre 2023. L'objectif principal de la distribution des Services du GRS est de sensibiliser les États membres sur les questions à considérer dans les négociations sur services de distribution, y compris un premier projet de rapport d'une étude sur les services de distribution ainsi que des présentations d'experts indépendants du secteur, voir les documents **SADC/TNF-Serv./46/2023/SF-DS/1** pour référence ultérieure.
   2. Le TNF est invite à examiner les recommandations de la première réunion sur la distribution des services GRS.
3. **RAPPORT DE LA QUATRIÈME RÉUNION DES SERVICES AUX ENTREPRISES DE GRS** 
   1. Les membres de la réunion examineront le rapport de la quatrième réunion des Services aux entreprises des GRS qui se tiendra à partir du 8 novembre 2023. L'objectif principal de la réunion des Services aux entreprises des GRS est de fournir des contributions sur le projet de directives pour l'élaboration d'accords de reconnaissance mutuelle de la SADC (ARM) pour les Services Professionnels et conseiller le TNF sur les questions de négociations dans le secteur, y compris la feuille de route pour la négociation des ARM pour les services professionnels. Pour plus de référence, voir le document **SADC/TNF-Serv./46/2023/SF-BS/1**.
   2. Le TNF est invite à recevoir et examiner la recommandation de la quatrième réunion des Services aux entreprises des GRS
4. **PROJET DE DIRECTIVES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACCORDS DE RECONNAISSANCE MUTUELLE (MRAS) DE LA SADC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS**
   1. Le TNF se souviendra que la 45ème réunion a examiné et révisé le projet de directives pour l'élaboration des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) de la SADC pour les services professionnels. Le Secrétariat a été prié de réviser le projet de directives et de diffuser la version révisée aux États membres pour commentaires. La réunion a convenu de se réunir à nouveau, virtuellement, lors de sessions spécifiques tenues les 10 et 29 mai 2023 pour examiner et accélérer la finalisation du projet de directives et recommander le texte final au CMC pour adoption. La finalisation des directives a été considérée comme une étape nécessaire pour ouvrir la voie à leur application et au début des négociations d'ARM spécifiques à un secteur en septembre 2023, comme indiqué dans la feuille de route de négociation mise à jour par la 45e réunion, document **SADC/TNF-Serv./42. /2022/11. Rév.3.**
   2. Les membres de la réunion sont invités à noter que les États membres ont examiné et proposé certaines améliorations au projet de directives au cours des sessions spécifiques. Cependant, aucune des deux sessions n'a atteint le quorum et aucune décision n'a donc pu être prise. La version révisée du projet de directives et les rapports des deux sessions dédiées sont joints en tant que documents **SADC/TNF-Serv./45/2023/04/Rev3, SADC/TNF-Serv./45/2023/DS-1/05/. 2023 et SADC/TNF-Serv./45/2023/DS-2/05/2023.**
   3. Le TNF est invité à noter que la quatrième réunion de Services aux entreprises de GRS tenue le 8 novembre 2023 a examiné plus en détail le projet révisé de directives pour l'élaboration des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) de la SADC pour les services professionnels et a recommandé qu'ils soient examinés par le TNF.
      1. Le TNF est invite à:
         1. examiner et finaliser le projet de directives pour l'élaboration des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) de la SADC pour les services professionnels dans le document **SADC/TNF-Serv./45/2023/04/Rev3**,
         2. recommander le texte final du projet de directives pour l'élaboration des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) de la SADC pour les services professionnels au CMC pour adoption.
5. **SERVICES ENVIRONNEMENTAUX**
   1. Les membres de la réunion sont invités à noter que le Secrétariat a chargé deux experts d'entreprendre une étude sur les services environnementaux dans le but d'identifier les obstacles au commerce et les principales questions politiques et réglementaires favorables à la concurrence pour éclairer les négociations dans ce secteur. Le projet de rapport d'étude est contenu dans le document **SADC/TNF-Serv./46/2023/11/EN**. L'équipe d'étude présentera les résultats de l'étude et les recommandations pour examen par les États membres.
      1. Le TNF est invite à:
         1. examiner le projet de rapport d’étude et la présentation des principales conclusions et recommandations, et
         2. décider des prochaines étapes des négociations dans le secteur des services environnementaux.
6. **DEMANDES ET OFFRES DES ÉTATS MEMBRES POUR LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE DES SERVICES :**
   1. **SECTEURS DU 1er TOUR : OFFRE INITIALE DE L’ANGOLA** 
      1. Les Services du GRS se souviendront que lors de sa 45ème réunion, l'Angola a informé la réunion qu'elle avait soumis au Secrétariat pour vérification technique et traduction son offre initiale sur le commerce des services en ce qui concerne les secteurs prioritaires dans le premier cycle de de négociations du commerce des services de la SADC. Le TNF s'est félicité de la soumission de l'offre initiale et attendait avec impatience de recevoir une présentation lors de sa prochaine réunion.
      2. Le TNF a été informé que le Secrétariat avait fourni à l'Angola quelques commentaires techniques sur son offre initiale comme dans le document **SADC/TNF-Serv./1R/IO/AGO**, et que l'Angola avait mené des consultations sur les commentaires en vue de préparer une offre initiale révisée qui serait envoyé au Secrétariat pour traduction et diffusion aux États membres.
      3. Les États membres ont exprimé les difficultés qu’ils avaient à commenter l’offre initiale de l’Angola qui avait été présentée en portugais. Néanmoins, le TNF a salué la soumission par l’Angola de son offre initiale. Alors que les États membres se réservaient le droit de commenter et de soumettre des demandes d'engagements répondant à leurs intérêts sur le marché angolais, l’Ile-Maurice a exprimé son intention d'engager des négociations bilatérales avec l'Angola dès réception de son offre initiale. Cependant, au 2 novembre 2023, l'Angola n'a pas encore soumis son offre initiale.
      4. Le TNF est invité à recevoir toute mise à jour de l'Angola et à convenir des prochaines étapes.
   2. **SECTEURS DU 2ème TOUR : CALENDRIER DE BASE ET DEMANDES DES ÉTATS MEMBRES** 
      1. Les Services de GRS se souviendront que, lors de sa 45ème réunion, le Secrétariat a présenté des projets de calendrier de référence couvrant les secteurs du deuxième tour classés selon la Classification centrale des produits 2.1 et consolidant les engagements existants dans les secteurs à l'OMC, à la ZLECAf et à la SADC, comme point de départ pour la négociation d'engagements améliorés et comme base pour l'élaboration de demandes. Les États membres ont été priés de consulter et de valider les projets de calendrier de référence avant le 31 mai 2023. Le TNF est informé que seule la Namibie a soumis son calendrier de référence validé.
      2. Le TNF se souviendra que la 45e réunion a également convenu que les États membres devraient présenter leurs offres initiales dans les services aux entreprises d'ici le 31 août 2023. Au 2 novembre 2023, aucun des États membres n'avait soumis son offre initiale.
      3. Les participants à la réunion se souviendront en outre qu'à la 45e réunion, il a été demandé au Secrétariat de fournir aux États membres une assistance technique adaptée à la demande pour la préparation des offres du deuxième tour. Le TNF est invité à noter que le Secrétariat a soutenu les ateliers nationaux suivants : Zambie (juillet 2023), Seychelles (août 2023), Madagascar et Maurice (octobre 2023). Un atelier prévu avec le Zimbabwe en août 2023 a été reporté, et le Secrétariat et le Zimbabwe se consultent sur de nouvelles dates. Le Secrétariat réitère son engagement à continuer de soutenir les préparatifs nationaux des États membres si nécessaire.
      4. Le TNF est invite à:
         1. noter l'absence de progrès dans la soumission des offres initiales par les États membres dans le domaine des services aux entreprises ;
         2. recevoir et examiner les mises à jour des États membres sur les progrès nationaux dans la validation de leurs calendriers de référence et la préparation des offres dans les secteurs du deuxième tour ; et
         3. Exhorter les États Membres a:
            1. soumettre leurs calendriers de référence validés et leurs offres initiales dans les services aux entreprises et autres secteurs du deuxième tour d'ici le 31 décembre 2023 ; et
            2. assurer la liaison avec le Secrétariat lorsqu'un soutien technique est nécessaire.
7. **MISE A JOUR SUR LES NEGOCIATIONS DU COMMERCE DE SERVICES**
   1. **ACCORD TRIPARTITE DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE COMESA-EAC-SADC**

Le TNF recevra une mise à jour sur l’accord de libre-échange COMESA-EAC-SADC.

* 1. **ACCORD DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTAL AFRICAIN (ZLECAf)**

Le TNF recevra une mise à jour des développements récents du programme du commerce des services dans le cadre du Protocole de la ZLECAf sur le commerce des services.

* 1. **ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES (AGCS)**

Le TNF recevra une mise à jour sur les développements récents en matière de commerce des services à l'OMC.

1. **TOUTES AUTRES AFFAIRES**

Le TNF examinera tout point proposé sous ce point de l’ordre du jour.

1. **ADOPTION DU RAPPORT**

La réunion examinera et adoptera son rapport de la réunion.